

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	25
- votant par procuration	4
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 5 juin 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-huit mai, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, Mme Murielle MOUTIER LECERF, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, M. Clément FOUTEL, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjointes,

M. Alain TROUVÉ, M. Bruno GIMAY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Laëtitia HÉRANVAL, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Roseline FEUILLYE	qui donne pouvoir à	M. Bruno GIMAY
Mme Patricia FANNY	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Sandrine COTTARD	qui donne pouvoir à	M. Régis RÉCHER
Mme Christine DÉCHAMPS	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Benoît POISSON est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.81/06.26

Objet : Société Publique Locale (SPL) Caux Seine développement
Désignation d'un représentant de la Ville
Retrait et remplacement de la délibération n°D.54/04.26 du 09/04/26

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.06.2026

Délibération n° : D.81/06.26

**Objet : Société Publique Locale (SPL) Caux Seine développement
Désignation d'un représentant de la Ville
Retrait et remplacement de la délibération n°D.54/04.26 du 09/04/26**

Monsieur le Maire indique que les dispositions des statuts de la Société Publique Locale (SPL) Caux Seine développement, adoptées par délibération n°D.59/06.22 du 16 juin 2022, prévoient que chaque commune actionnaire désigne un représentant siégeant au Conseil d'Administration ainsi qu'à l'Assemblée Générale de la société.

C'est ainsi que par délibération n°D.54/04.26 du 9 avril 2026, le conseil municipal a désigné Monsieur Patrick CIBOIS, Maire, en qualité de représentant permanent de la commune de Lillebonne auprès de ces instances.

Cependant, par délibération n°D.53/04-26 du 10 avril 2026, le conseil communautaire a élu, à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour, Monsieur Patrick CIBOIS, 3^{ème} Vice-Président de Caux Seine agglo, en charge de l'Aménagement et du Développement économique.

En raison de cette nouvelle fonction, Monsieur Patrick CIBOIS, ne peut plus exercer le rôle de représentant permanent de la commune de Lillebonne au sein de la SPL Caux Seine développement.

Il revient donc au conseil municipal de procéder à la désignation d'un nouvel élu appelé à représenter la commune au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SPL.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1524-5, L2121-21, L2121-29 et R1524-3,

Vu la délibération n°D.59/06.22 en date du 16 juin 2022 approuvant les termes des statuts de la SPL Caux Seine Développement,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner un élu représentant la commune à la SPL Caux Seine développement,

Considérant que par délibération n°D.54/04.26 du 9 avril 2026, le conseil municipal a désigné Monsieur Patrick CIBOIS, Maire, en qualité de représentant permanent de la commune de Lillebonne au Conseil d'Administration ainsi qu'à l'Assemblée Générale de la SPL Caux Seine développement,

Considérant que Caux Seine agglo, par délibération n°D.53/04-26 du 10 avril 2026, a élu Monsieur Patrick CIBOIS, 3^{ème} Vice-Président de Caux Seine aggo, en charge de l'Aménagement et du Développement économique,

Considérant qu'en raison de cette nouvelle fonction, Monsieur Patrick CIBOIS, ne peut plus exercer le rôle de représentant permanent de la commune de Lillebonne au sein de la SPL Caux Seine développement,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.06.2026

Délibération n° : D.81/06.26

Objet : Société Publique Locale (SPL) Caux Seine développement
Désignation d'un représentant de la Ville
Retrait et remplacement de la délibération n°D.54/04.26 du 09/04/26

Considérant que la délibération n°D.54/04.26 du 9 avril 2026, portant désignation de Monsieur Patrick CIBOIS, Maire, en qualité de représentant permanent de la commune de Lillebonne au Conseil d'Administration ainsi qu'à l'Assemblée Générale de la SPL Caux Seine développement doit être annulée et remplacée, il apparaît nécessaire que le conseil municipal procède au retrait de ladite délibération. Il convient, en conséquence, d'adopter une nouvelle délibération désignant un autre élu appelé à représenter la commune au sein de la SPL Caux Seine Développement,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (*article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de retirer la délibération n°D.54/04.26 du 9 avril 2026, relative à la désignation de Monsieur Patrick CIBOIS, Maire, en qualité de représentant permanent de la commune de Lillebonne au Conseil d'Administration ainsi qu'à l'Assemblée Générale de la SPL Caux Seine développement et de la remplacer par la présente,
- de ne pas procéder au scrutin secret à la présente désignation, conformément aux dispositions prévues par l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de désigner Monsieur Régis RÉCHER, 3^{ème} Adjoint au Maire, en qualité de représentant permanent de la Commune de Lillebonne au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société Publique Caux Seine développement.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 25 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 4 ABSTENTIONS (MME DÉCHAMPS, MME MANDEVILLE, M. LEMAÎTRE, M. BELGHACHEM, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

Le secrétaire de séance,

Benoît POISSON.